L'ajournement

Je remercie le ministre de la lettre qu'il m'a adressée le 20 mars pour répondre à ma question. Il me conseille, je le note, de lui expédier un exemplaire de la pétition que j'ai reçue des résidents et me dit que la construction d'un pont temporaire sera remise en question. J'en ai un autre exemplaire que je lui fais maintenant parvenir l'autre côté de la Chambre.

(2222)

J'ai visité le chantier aujourd'hui et j'ai été accueilli très aimablement par les fonctionnaires responsables du ministère et par l'entrepreneur. De là j'ai téléphoné à M. Ken Dick, surintendant des enquêtes sur la construction du ministère à Cornwall et à M. Christakos, directeur régional en Ontario, et ils ont déclaré qu'ils seraient très heureux de collaborer à une mesure économiquement réalisable qui puisse aider à résoudre le problème temporaire de transport à Brass Point.

Je remercie le ministre et son ministère des mesures qu'ils ont prises pour nous construire un nouveau pont à Brass Point, et pour les mesures, et j'en suis persuadé, qu'ils sont maintenant en train de prendre pour fournir soit un service de traversier ou un pont temporaire pour régler ce problème.

M. Ross Milne (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Je suis désolé d'apprendre, monsieur l'Orateur, que le député de Frontenac-Lennox et Addington (M. Alkenbrack) n'a pas l'intention de se présenter aux prochaines élections. Je pense qu'il nous est parfois arrivé d'avoir des opinions différentes sur bien des questions, mais je veux lui offrir tous mes vœux à l'occasion de sa retraite, et je voudrais lui dire qu'à mon avis il a été un excellent ambassadeur pour la circonscription qu'il a représentée avec tant de talent au cours des années. En fait, il est ici ce

soir à cette heure tardive pour défendre les intérêts de ses commettants.

Monsieur l'Orateur, le député aimerait peut-être savoir que le pont de Brass Point, que l'on est en train de reconstruire, a été construit en 1887 au frais du ministère des Chemins de fer et des Canaux. Il y a environ 75 ans, on a remplacé les premières travées de bois par quatre travées d'acier. Il y a cinq ans, on a réduit la charge critique du pont de cinq à deux tonnes, car à la suite d'une inspection sous l'eau, on s'est aperçu que les piles qui avaient été construites avant 1900 ne pouvaient plus supporter d'aussi lourdes charges. Il a donc été décidé de construire un nouveau pont, d'une charge critique de 15 tonnes, où pourraient circuler les autobus scolaires, les ambulances et les voitures de pompiers.

Les cantons de Pittsburgh et de Storrington ont été tenus au courant de la décision de construire ce nouveau pont, et ont été invités à rencontrer l'entrepreneur. A la première réunion, on a évoqué la possibilité de construire un pont provisoire. A cette réunion il a été convenu, de l'avis général, qu'il ne serait pas pratique de construire une passerelle provisoire, étant donné la largeur du cours d'eau à cet endroit, sa profondeur, et le fait qu'il fallait laisser passer les bateaux pendant la saison de la navigation. En outre, le coût de la construction d'un pont provisoire a été évalué à plus de 250,000 dollars.

En ce qui concerne la lettre du ministre adressée au député, et la pétition qu'il a fait circuler ce soir à la Chambre, je puis lui donner la promesse que le ministre et le ministère examineront encore une fois quelles sont les solutions possibles qui s'offrent à nous.

M. l'Orateur adjoint: La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 24.)